



Medex agréé pour former des médecins spécialistes en médecine d'assurance et expertise médicale.



L'administration de l'expertise médicale (Medex) a reçu de la Ministre de la Santé publique l'agrément en qualité de service de stage pour assurer la formation des candidats médecins spécialistes en médecine d'assurance et expertise médicale. Medex devient le premier centre agréé pour cette formation en médecine spécialisée.

Bruxelles, le 21 mai 2014

Medex est le centre d'expertise médicale de l'administration fédérale. Sa mission consiste à vérifier l'aptitude médicale des fonctionnaires (dans le cadre d'absences pour maladie, des accidents de travail, des maladies professionnelles ou des mises à la pension prématurée pour raisons médicales,...), des pilotes, chauffeurs, bateliers, victimes de guerre, victimes militaires en temps de paix et victimes d'actes intentionnels de violence. Medex réalise ses expertises médicales en toute objectivité et avec beaucoup de savoir-faire. Pour ce faire, Medex dispose d'une équipe de médecins dans 13 centres régionaux, sans oublier un réseau de médecins contrôleurs et spécialistes indépendants.

Le service médical de Medex se compose d'un médecin chef de service (maître de stage), de 4 médecins-managers de qualité médicale, de 25 médecins experts et de 2 infirmiers. La plupart des médecins sont titulaires de la spécialisation en médecine d'assurance et expertise médicale.

En 2014, Medex a reçu de la Ministre de la Santé publique l'agrément en qualité de service de stage pour assurer la formation de 2 candidats médecins spécialistes par an en médecine d'assurance et expertise médicale.

Training on the job

Après une formation théorique sur les missions et les différents services qu'offre Medex, la formation pratique en tant que spécialiste et expert médical sera réalisée dans le cadre d'un training on the job afin de permettre au candidat de pouvoir, en totale autonomie, et conformément aux législations et réglementations en vigueur, effectuer l'ensemble des tâches d'un expert médico-légal. Il s'agit, entre autres, de procéder à l'examen du patient et d'établir un diagnostic, d'évaluer et de fixer un degré d'incapacité de travail ou d'invalidité, d'évaluer l'aptitude des chauffeurs, pilotes et bateliers, de rédiger des rapports d'examens et d'expertises motivés ou encore de recueillir, étudier et interpréter l'avis de confrères experts.

Des candidats polyvalents et autonomes

Le candidat spécialiste travaille principalement dans un centre régional de référence, attribué en fonction du domicile et du rôle linguistique de celui-ci. Il est intégré au team médical et administratif de son centre de référence. Le candidat travaille mi-temps ou à temps plein (38h/semaine) et ne doit pas prêter de gardes en soirée et le week-end. Il consacre 80 % de son temps à effectuer des expertises médicales dans le cadre de l'évaluation d'aptitude et du dommage corporel pour l'ensemble des missions de Medex. Le candidat spécialiste sera également invité à prêter dans d'autres centres médicaux ainsi qu'au siège central de Medex, à Bruxelles. La finalité du stage est permettre au candidat spécialiste de pouvoir acquérir la polyvalence et l'autonomie en expertise médicale.

Ce qu'offre Medex

Medex encadre simultanément la formation de deux médecins candidats spécialistes en médecine d'assurance et expertise médicale. La période de stage peut être fixée en concertation. Pendant la période de stage, le candidat perçoit un salaire au barème A21 de l'administration fédérale (traitement minimum : 41.625,00 EUR brut/an, à calculer selon l'ancienneté, allocations réglementaires non comprises).

Pour plus d'info

Contact Medex : Dr. Jean-Pol Pironet – chef de service Qualité médicale : 02/524 76 40 ou jean-pol.pironet@medex.belgique.be

Plus d'infos sur Medex : www.medex.belgique.be